

+RACE DAYS! 2016 : Formulaire d'inscription Roulage de Magny-Cours GP : Lundi 6 Juin 2016

Le Roulage :

- Arrivée possible la veille du roulage sur le circuit à partir de 18h00 (nous prévenir)
- **Déroulement des journées :**
Magny-Cours : 09h00 à 17h00 : 3 à 4 groupes, 6 sessions de 20 minutes

Accueil et Service

- Café et petit déjeuner offerts,
- Eau à disposition
- Team **+RACE Compétition** engagé en championnat du Monde d'Endurance sur place : pilotes de la structure engagés en Promosport, FSBK et en Endurance, machine à pneus, Hospitality
- Vidéos bord de piste et caméras embarquées par l'équipe encadrante
- Photographe
- Coaching suspensions
- Service vente de pneus et montage sur place
- Possibilité de location de protection dorsale / combinaison sur place

Contrôles Technique et Administratif :

Contrôles : le jour du roulage de 07h30 à 08h40

Technique : Vérification de : l'usure des pneumatiques, l'usure des plaquettes de frein, kit chaîne, fuites (aucune fuite d'eau ou d'huile moteur tolérée)

Administratif : Présentation obligatoire des : carte grise ou attestation de propriété du véhicule, carte verte d'assurance, permis de conduire ou CASM, licence

Briefing obligatoire à 8h40.

FORMULES D'INSCRIPTION POSSIBLES

Le Pass Standard : correspond à une inscription roulage entraînement traditionnel.

Le Pass+ : permet de disposer d'un accompagnement personnalisé avec des pilotes brevetés d'états : encadrement mécanos du team et pilotes marshalls (5 pilotes par marshall max.) mise à disposition de DVD Photos / Vidéos Embarquées, boîtiers GPS. (<http://www.plusrace.com/deroulement-journees-plusrace>)

Afin de valider votre inscription, nous vous demandons de nous retourner complétés et signés les pages numérotés 1 et 2 du formulaire. (Fiche d'Inscription Individuelle et Conditions Générales).

PLUS RACE

7 rue du renard- 78600 Maisons-Laffitte
Affilié FFM n°2572 - Association n° W771004299
T. 01 78 64 67 74 - info@plusrace.com

(Veuillez nous retourner complétées et signées les 2 pages suivantes et le règlement associé à l'adresse : PLUSRACE – 7 rue du renard – 78600 MAISONS-LAFFITTE. Pour toute précision : Kewin : 06 09 08 28 04, Vianney : 06 13 37 31 56)

VOS COORDONNEES :

NOM : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ **Ville :** _____
Téléphone Fixe : _____ **Téléphone mobile :** _____
Email :@.....

VOTRE MOTO ET VOUS :

Moto (marque, modèle, année) : _____ Immatriculation : _____
 Permis de conduire n° : _____ ou CASM n° : _____
 Licence FFM 2016 n° _____ Type de licence : _____ Moto-Club : _____

LE CIRCUIT ET VOUS :

Avez-vous déjà pratiqué la moto sur Piste : OUI NON
Temps de référence (si déjà pratiqué, préciser pour Magny-Cours)
 Nom Circuit 1 : _____ Temps de référence : _____
 Nom Circuit 2 : _____ Temps de référence : _____

INSCRIPTION ET REGLEMENT :

JE M'INSCRIS A LA JOURNEE DE ROULAGE MOTO A MAGNY-COURS :	Cochez votre choix	Tarif
<i>en tant qu'adhérent PLUSRACE (numéro d'adhérent 2016 :)</i> que vous soyez licencié FFM à l'année ou non, PLUSRACE couvre en Responsabilité Civile Pilote l'ensemble de ses adhérents. Les non-licenciés sont aussi couverts en Individuelle accident s'ils ne le sont pas par ailleurs.	<input type="checkbox"/>	160 €
<i>en tant que licencié FFM (numéro de licence 2016 :)</i> ou assuré RC et Individ. Accident sur circuit via votre assurance moto (fournir justificatifs)	<input type="checkbox"/>	160 €
<i>en tant que non-licencié FFM et non assuré en RC circuit par votre propre assurance moto</i>		
Je souhaite m'inscrire à la journée de roulage et bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée.	<input type="checkbox"/>	180 €
Je souhaite m'inscrire au roulage mais ne souhaite pas bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée. Je reconnais avoir été informé par PLUSRACE de mon intérêt de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de la pratique du sport motocycliste.	<input type="checkbox"/>	170 €
LOCATION EQUIPEMENT		
Combinaison : Je souhaite louer une combinaison pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. Joindre un chèque de caution de 600 €) Taille : Poids :	<input type="checkbox"/>	50 €
Protection Dorsale : Je souhaite louer une protection dorsale pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. chèque de caution de 100 €)	<input type="checkbox"/>	10 €
SERVICES OPTIONNELS		
Je souhaite bénéficier du Service Pass + (coaching personnalisé, dvd photos / vidéos))	<input type="checkbox"/>	50 €
Je souhaite réserver mon DVD Photos	<input type="checkbox"/>	25 €
TOTAL =	€
Toute inscription réalisée 1 mois avant la journée verra son tarif majoré de 20 €		

Règlement en 1 ou 2 chèques, (à l'ordre de PLUSRACE montant total divisé par 2) ou par virement.
(coordonnées bancaires du Moto-Club : IBAN : FR76 3000 3013 0900 0501 4700 573 - BIC : SOGEFRPP - BANQUE : SG VESINET RD POINT
PECQ - Code banque : 30003 - Code guichet : 01309 - N° compte : 00050147005 - Clé RIB :73)

1^{er} Chèque encaissé à l'inscription >n° : Banque : montant :
2^{ème} Chèque encaissé 1 Mois avant le 1^{er} roulage >n° : Banque : montant :

CONDITIONS GENERALES :

CONDITIONS D'ENTREE SUR LA PISTE

1. **Pilote licencié FFM 2016 ou non-licencié titulaire du permis moto ou du CASM en cours de validité**
2. **Contrôle technique de la moto validé**
3. **Niveau sonore à respecter** : Pour le circuit de Magny-Cours Grand-Prix : 102 dB à 60% du régime maxi (pour toute précision : nous consulter)
4. **Equipement** : Pour accéder à la piste, le pilote devra être équipé : d'une combinaison cuir une pièce homologuée FFM, (les combinaisons divisibles sont tolérées), de bottes, de gants, d'un casque intégral homologué et d'une protection dorsale.
5. **Condition physique** : toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite aux pilotes lors des entraînements.

VOS DECLARATIONS

1. Je certifie exacte toutes les informations renseignées par mes soins dans ce document.
2. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire moto ou du CASM.
3. J'ai bien pris note qu'une inscription est valable pour un pilote, et non pour une moto.
4. J'atteste n'avoir aucune contre indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.
5. Je m'engage en pleine connaissance des risques éventuels encourus lors de la pratique de la moto sur circuit.
6. Je déclare dégager la société JP MOTOS, l'association PLUSRACE, le Circuit de Magny-Cours ainsi que ses sociétés ou associations de gestion de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours des essais que j'effectue à l'occasion de ce stage de pilotage, sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.
7. Je déclare dégager JP MOTOS, PLUSRACE le circuit et sa société de gestion de toute responsabilité en cas de vol qui surviendrait pendant cette manifestation.
8. Je déclare avoir été informé sur les différentes assurances incluses dans le prix de ce roulage pour les non-licenciés.
9. Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je ne respecterais pas le règlement intérieur du circuit.
10. Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et que si l'une d'entre elle fait défaut, je suis informé que l'accès à la piste me sera refusé.

NOS CONDITIONS

1. En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé.
2. Seule la neige ou une piste verglacée peuvent annuler ou reporter la journée.
3. Entre 2 semaines et 1 mois avant le roulage, annulation ou report en cas de maladie ou hospitalisation (nous fournir les certificats attestant l'impossibilité de vous déplacer et conduire une moto, remboursement à hauteur de 50% sans justificatif).
4. Moins de 2 semaines avant le roulage, aucune annulation possible quel qu'en soit le motif.
5. Pour les non-licenciés, en raison des risques de dommages corporels auxquels vous expose la pratique du sport motocycliste, une assurance individuelle accident est proposée en option. Elle permet notamment le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès, d'un capital pouvant aller jusqu'à 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle ainsi que le remboursement des frais médicaux à hauteur de 2 500 €. Elle ne couvre pas les dégâts matériels. Les pilotes licenciés FFM 2016 sont couverts en individuelle accident par le biais de leur licence.
6. L'assurance Responsabilité Civile est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenue dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive. En fonction du nombre de participants non-licenciés, cette assurance obligatoire est souscrite par le biais des pass circuits FFM, ou par le biais de FMA Assurances.
7. JP MOTOS et PLUSRACE se réservent le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée).

Fait à _____ Le ____ / ____ /20...
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

REGLEMENT INTERIEUR DU CIRCUIT DE MAGNY-COURS GP

Ce règlement s'applique aux usagers du circuit ainsi qu'à leurs invités, dont les usagers sont également responsables.

1/ Comportement général dans l'enceinte du circuit :

Il est interdit de faire entrer des animaux.

Il est interdit de laisser des enfants mineurs non accompagnés d'un adulte.

Toute personne présente dans l'enceinte du circuit doit être en possession d'une pièce d'identité.

Il est interdit de présenter un état d'ivresse manifeste.

Il est interdit d'avoir une attitude irrespectueuse, ou agressive à l'égard de quiconque.

Il est interdit de déverser des produits, ou de laisser des déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

S'agissant de la circulation routière dans l'enceinte du circuit, la règle de la priorité à droite s'applique.

Il est interdit de bloquer la circulation sur l'une ou l'autre des voies dans l'enceinte du circuit,

La consommation d'eau dans l'enceinte du circuit pourra être restreinte en cas d'arrêté préfectoral restreignant ladite consommation.

Si des accréditations ont été éditées, l'usager et ses invités seront tenus de les présenter en cas de contrôle : à défaut de présenter l'accréditation adéquate, l'usager et ses invités se verront interdire l'accès aux zones soumises à la présentation d'une telle accréditation.

Il est interdit de prendre des photographies, ou de réaliser des vidéos dans l'enceinte du circuit à des fins publicitaires ou commerciales.

La vente de produit dans l'enceinte du circuit est soumise à autorisation préalable écrite du circuit.

Il est interdit de porter atteinte à l'image du circuit.

Il est interdit d'exprimer des propos racistes ou discriminatoires de quelque nature que ce soit, sur tous supports visuels : vêtements, affiches, banderoles etc...

2/ S'agissant de la piste :

Les pilotes sont seuls responsables de leur comportement sur la piste et des risques qu'ils prennent au volant de leur véhicule.

Le circuit sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident intervenant entre usagers, ou causés par un usager.

Les usagers ne doivent pas mettre en jeu la vie d'autres usagers de la piste, ou celle de quiconque, par un comportement dangereux, ou inadapté aux circonstances.

Il est interdit d'arrêter son véhicule sur la piste.

Il est interdit de percuter volontairement un autre véhicule présent sur la piste.

Il est interdit de traverser la piste à pied.

En cas de panne ou d'accrochage, l'usager de la piste doit tout faire pour ranger son véhicule sur le bas-côté le plus loin possible de la piste.

Les usagers sont tenus de respecter les consignes qui leurs sont données par le personnel de la piste, et les commissaires de piste.

Les usagers doivent respecter les feux, ainsi que les drapeaux agités par les commissaires de piste.

Toutes dégradations causées par un usager aux infrastructures seront immédiatement supportées par ce dernier, lequel sera tenu de payer sur place le coût des réparations afférentes.

Il est interdit de fumer au volant d'un véhicule sur la piste.

Il est interdit de conduire un véhicule après avoir consommé de l'alcool.

Plus généralement l'usager de la piste doit :

- être en bonne santé, - n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer ses facultés au cours de sa présence dans l'enceinte du circuit, - avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit, - avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé, - être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, vêtements longs couvrant bras et jambes, pantalon pour les femmes ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque, chaussures, gants, sous-vêtements et combinaison ignifugés ; 3/ pour les motards : casque, gants, bottes, combinaison avec dorsale, - être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Il est interdit d'emmener sur la piste des invités en état d'ivresse manifeste et caractérisée.

Il est interdit d'effectuer des *burns*.

Aucun mineur de moins de 16 ans ne peut aller sur la piste.

3/ S'agissant de la voie des stands :

L'arrivée dans la voie des stands se fait en décélérant pour atteindre une vitesse de 60 Kms/h.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km/h.

Il est interdit aux enfants, même accompagnés, de traverser la voie des stands.

Il est interdit de fumer sur la voie des stands.

Il est interdit de peindre, les marquages au sol doivent se faire à l'aide de bandes adhésives.

4/ S'agissant des garages :

Les garages sont présumés avoir été pris en bon état, de telle sorte que l'utilisateur est tenu de restituer un garage utilisé en parfait état.

Les garages doivent avoir été nettoyés après usage.

Toute dégradation constatée dans un garage sera supportée financièrement par l'utilisateur sur place. Il est interdit de peindre, ou percer des trous.

Les huiles usagées doivent être déversées dans les containers prévus à cet effet se trouvant dans le paddock derrière les garages.

Aucun déchet, aucun matériel ne devra être laissé dans les garages.

Il est interdit de fumer dans les garages.

Il est interdit de photographier, ou filmer un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Il est interdit de pénétrer dans un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il utilise.

5/ S'agissant des paddocks :

Les déchets doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

Aucun matériel ne devra être laissé après l'utilisation d'un paddock.

Il est interdit de fumer à moins de deux mètres d'un emplacement occupé par un autre usager.

Il est interdit de fumer à moins de 10 mètres de la station essence.

L'usage du téléphone portable est interdit à proximité de la station essence.

Les usagers devront laisser les sanitaires dans un bon état de propreté.

Il est interdit de percer des trous dans le sol, ou dans les bornes électriques.

Il est interdit de peindre le sol.

Il est interdit de gaspiller de l'eau, ou de l'électricité.

Il est interdit d'allumer un barbecue à moins d'un mètre d'une tente.

Il est interdit d'allumer un feu.

Il sera affecté à chaque usager un espace déterminé par le circuit réservé à son stationnement et à celui de ses invités.

En cas de non-respect de l'espace alloué à un usager, le circuit pourra faire déplacer aux frais de l'utilisateur les véhicules, motor-homes ou tentes contrevenant en tel endroit qu'il lui plaira.

Sauf en cas de meeting et d'aménagement horaire spécifique, il est interdit de faire du bruit et de laisser les lumières extérieures allumées entre 22 heures et 8 heures.

Il est interdit de photographier, ou filmer un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il utilise.

6/ S'agissant des voies de sécurité :

Tout accès aux voies de sécurité ne peut se faire qu'avec un véhicule du circuit conduit par l'un des salariés du circuit, après autorisation du responsable de piste.

Il est interdit d'accéder aux voies de sécurité à pied, ou avec un véhicule autre, que l'un de ceux appartenant au circuit.

Il est interdit de laisser des déchets sur les voies de sécurité ou aux abords de celles-ci.

7/ S'agissant du bâtiment de la direction du circuit :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Toute personne entrant dans le bâtiment administratif doit se présenter à l'accueil pour se faire connaître.

Il est interdit d'accéder directement aux différents services administratifs.

Toute personne souhaitant accéder à l'un de ces services devra indiquer à l'agent d'accueil la raison de sa présence et la personne du circuit qu'il souhaite rencontrer. L'accueil préviendra alors le service sollicité, lequel enverra ensuite l'un de ses préposés pour prendre en charge la personne ayant sollicité l'accès audit service.

Il est interdit de courir dans les couloirs.

Il est également interdit d'accéder à la direction de course.

8/ S'agissant des parkings :

Il est interdit de creuser dans le sol, de faire un feu. Il est interdit de laisser des déchets, de polluer le sol. Il est interdit de laisser du matériel.